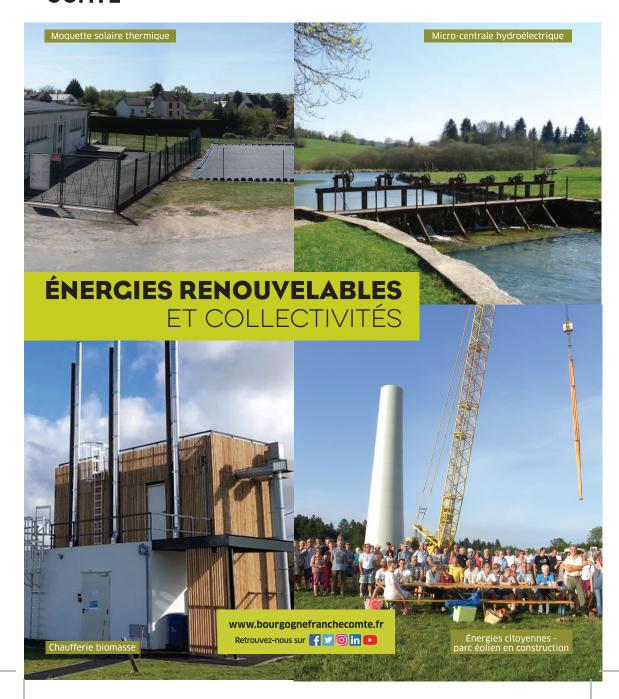
REGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE



Liberté Égalité Fraternité





Certains toits de vos bâtiments publics sont orientés plein sud...Pourquoi ne pas installer des panneaux photovoltaïques ?

La chaudière gaz ou fuel de l'école commence à vieillir. Comment passer au bois-énergie ?

J'ai un projet
d'aménagement /
une maison de retraite /
des logements en
petits collectifs sur ma
commune, pourquoi pas
créer un réseau de chaleur
alimenté par des EnR ?

Les développeurs de projet éolien ont déjà contacté tous les nouveaux maires du territoire... Comment faire profiter pleinement l'ensemble du territoire des retombées économiques d'un projet éolien ?

> Comment produire du gaz renouvelable et des fertilisants à partir des déchets organiques collectés par les collectivités ?





SOMMAIRE

| Collectivités et énergies renouvelables : quels enjeux ? | p 5 |
|--|------------|
| Collectivités et énergies renouvelables : de quoi parle-t-on ? | p 5 |
| Un projet d'énergies renouvelables dans ma collectivité ? L'Ademe et la Région vous accompagnent. | p 6 à 7 |
| Qui contacter ? | р 6 |
| Quelles aides financières disponibles ? | р 6 |
| Liens utiles | p 7 |

La Bourgogne-Franche-Comté recèle des ressources énergétiques variées et complémentaires (biomasse forestière et agricole, vent, cours d'eau, soleil...) et des compétences locales précieuses pour valoriser ces ressources.

L'ADEME et la Région Bourgogne-Franche-Comté vous accompagnent dans vos projets d'énergies renouvelables (bois-énergie, solaire thermique, méthanisation, photovoltaïque ou éolien...).*

^{*} La production d'énergies renouvelables doit s'accompagner d'une démarche ambitieuse de réduction des consommations d'énergie, intégrer les enjeux environnementaux spécifiques à chaque projet. Pour cela, l'ADEME et la Région mettent également à disposition des collectivités des conseillers pouvant réaliser un état des lieux des consommations d'énergie et élaborer un programme d'actions pour maîtriser ces consommations. Retrouvez tous les contacts sur ce lien : https://bourgogne-franche-comte.ademe.fr/sites/default/files/contacts cep mars2022.pdf

Collectivités et énergies renouvelables : quels enjeux ?



• Contribuer à la relance économique en générant de l'activité sur son territoire et notamment des emplois locaux non délocalisables.



• Réduire les coûts de fonctionnement - ne plus subir la volatilité des prix des énergies, les EnR étant plus compétitives sur le long terme !



• Réduire son impact environnemental et ses émissions de gaz à effets de serre (GES).



• Être une collectivité exemplaire attractive, qui mobilise ses citoyens sur les enjeux énergétiques et environnementaux.

Collectivités et énergies renouvelables : de quoi parle-t-on?

- Produire chauffage et eau chaude sanitaire (bâtiments, piscines...), en valorisant des ressources comme le bois-énergie (plaquettes forestières ou granulés) et le solaire thermique associés ou non à un réseau de chaleur.
- Produire de l'électricité renouvelable sur son territoire pour couvrir les besoins des bâtiments communaux et des citoyens. En BFC les principales sources d'EnR électriques sont l'éolien, l'hydroélectricité, le solaire photovoltaïque et la méthanisation
- Valoriser des déchets organiques en produisant du gaz renouvelable grâce à la méthanisation. Ce gisement peut être complété ou venir en complément d'autres matières organiques d'origines agricoles ou industrielles.
- Impliquer les citoyens et/ou les collectivités dans des projets d'énergies renouvelables, financièrement et/ou dans la gouvernance, pour favoriser l'ancrage, l'acceptation des projets et maximiser les retombées économiques locales.

Un projet d'énergies renouvelables pour ma collectivité? L'ADEME et la Région vous accompagnent

→ Qui contacter?

• Pour vous accompagner, l'ADEME et la Région ont mis en place un réseau d'animateurs professionnels qui conseillent et accompagnent les collectivités gratuitement dans leurs projets EnR : https://www.bourgognefranchecomte.fr/sites/default/files/2022-11/plaguette%20animateur-EnR_0.pdf



Si votre territoire n'est pas couvert

vous pouvez contacter:

- l'ADEME (standard) : 03 81 25 50 00
- ou la **Région** (Service énergies renouvelables) : 03 80 44 36 50
- Pour vous accompagner dans le développement de projets éoliens et photovoltaïques : Jean-Pierre Vallar : dispositif Les Générateurs 06 82 51 55 84 ip.vallar@sidec-iura.fr

➡ Quelles aides financières ?

L'Union européenne, l'ADEME et la Région ont mis en place un programme commun de développement des énergies renouvelables permettant d'apporter des financements de manière complémentaire pour les projets.

Pour les études

Les études de projets peuvent bénéficier d'une aide de 70 % du montant de l'étude. (plafond à 40 000 €) pour les filières :

- bois-énergie,
- réseaux de chaleur,
- hydroélectricité,
- solaire thermique,
- solaire photovoltaïque en autoconsommation,
- méthanisation (plafond à 100 000 €).
- géothermie

Pour les investissements

Des aides sont possibles pour les projets de production de chaleur et d'eau chaude sanitaire (bois-énergie, solaire thermique), des projets réseaux de chaleur, de micro-centrales hydroélectriques et pour les projets de méthanisation. Les taux et les montants d'aide sont spécifiques à chaque filière. Il est nécessaire de vous référer aux règlements d'intervention (taux et plafond indiqués ci-dessous selon votre projet) et de prendre connaissance des conditions et modalités d'attributions des aides.

- bois-énergie : 50 % du montant de l'assiette (plafond à 300 000 €)*
- réseaux de chaleur : 60 % du montant de l'assiette (plafond : 300 000 € en cas de création de réseau de chaleur, 700 €/t CO₂évitée/an en cas d'extension*
- solaire (thermique): 60 % du montant de l'assiette (plafonds: 600 €/ m² de capteurs vitrés ou 75 €/ m² de capteurs moquette ET 300 €/ m² de capteurs vitrés pour la production d'ECS en habitat collectif
- méthanisation : étude des projets au cas par cas
- hydroélectricité : 50 % du montant de l'assiette, hors tarif H16
- géothermie : aide forfaitaire selon les conditions du Fonds chaleur ADEME

Dans le cadre du programme Effilogis, en complément de l'aide à l'efficacité énergétique des bâtiments, une bonification est prévue pour les installations géothermiques de surface, solaires thermiques et bois-énergie : détails sur https://www.effilogis.fr

https://www.bourgognefranchecomte.fr/guide-des-aides https://agirpourlatransition.ademe.fr



Énergies citoyennes

https://energie-partagee.org/

Filière bois

https://www.fibois-bfc.fr/

http://pro-foret.com/

https://www.communesforestieres-bourgognefranchecomte.fr/

Photovoltaïque

www.photovoltaique.info/

Solaire thermique

https://www.solaire-collectif.fr/

Géothermie

https://www.geothermies.fr/

^{*} Pour le bois énergie et les réseaux de chaleur, il existe également des appels à projet avec des taux spécifiques :

4, square Castan CS 51857 25031 Besançon CEDEX

0970289000

ADEME Bourgogne-Franche-Comté 44, rue de Belfort 25000 Besançon 03 81 25 50 00